

Dérogation à la règle des 3 inscriptions en licence

Par **SKC**, le **05/11/2013** à **12:14**

bonjour,

je voulais savoir si pour tripler sa L3 il fallait une dérogation? un ami n'a pas pu se réinscrire. On lui a dit qu'il devait faire une demande de dérogation. or sur le site du CAVEJ (ou il est) il est spécifié a plusieurs reprises que la dérogation concerne uniquement les 2 premières années...

je précise qu'il a validé ses deux premières années...

donc ma question est: est ce que c'est normal? est ce que sa dérogation va être accepté? sachant quand 2 eme année il a déjà fait dérogations...

Il est au bout du rouleau....

merci de vos réponses....